TANDEM 2.0

Budget mode d'emploi

Comment utiliser la trame du modèle proposé pour votre budget ?

Nous vous proposons d'utiliser le modèle de budget téléchargeable sur le site internet de Lianes coopération.

Le modèle est composé de deux parties : une partie pour le budget prévisionnel et une partie pour le budget réalisé.

Pour chaque type de dépense merci de renseigner le descriptif. Si la dépense ne correspond à aucun intitulé, vous pouvez l'ajouter dans la case « autres dépenses ».

Le budget prévisionnel

Le montant total de votre budget prévisionnel **doit être de 1500 euros**. **Au moment de la candidature, vous remplissez uniquement les parties « charges prévisionnelles ».** Les parties réalisées sont à renseigner une fois le budget réalisé, en fin de projet.

Le budget prévisionnel est un élément essentiel dans la construction de votre projet Tandems 2.0. Il est basé sur une estimation réaliste des dépenses et recettes de votre projet. Il permet de comprendre la construction du projet et de mesurer sa viabilité. C'est un outil de planification qui constitue une feuille de route à suivre et à faire évoluer au regard des évolutions de votre projet au cours de l'année.

Le budget réalisé

Au moment du bilan, vous devrez **compléter les « charges réalisées »** réalisé sur le même modèle de budget prévisionnel téléchargeable disponible sur notre site internet.

À quoi correspondent les frais de fonctionnement ? Ce sont les charges fixes nécessaires au fonctionnement de l'association durant l'année, par exemple : loyers, salaires du personnel permanent, assurance.

Faut-il fournir d'autres éléments de budget ?

Seul le budget réalisé doit être transmis à Lianes coopération. À compter de 2025, le soutien aux porteurs de projets est basé sur **le principe des montants forfaitaires.** Les montants forfaitaires répondent à une logique de réalisation du projet. La preuve de la bonne réalisation de l'action étant fonction du projet présenté dans le dossier de candidature, **les pièces justificatives à retourner (fiches d'activités, livrables, etc.) sont précisées dans la convention de projet signée entre l'association porteuse du projet et Lianes coopération**. Il est rappelé que, conformément à la loi, l'ensemble des documents financiers et preuves de l'action doivent être conservés 10 ans par l'association et peuvent être demandés par un auditeur.

Lianes coopération CIRRMA Grande Synthe
AFD Agence Française de Développement
Région Académique Hauts-de-France
DCYDE! Digital Global Citizenship for Youngsters & Educators
Cofinancé par l'Union européenne